

AVIS CESEC 2018-60¹

Relatif à

L'habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention d'objectifs et de moyens de la chaîne TELE PAESE 2018-2021 et proposition d'individualisation

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine 02 octobre par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur *l'habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention d'objectifs et de moyens de la chaîne TELE PAESE 2018-2021 et proposition d'individualisation* ;

Après avis entendu, Madame Yolaine LACOLONGE cheffe de service de l'audiovisuel et du cinéma, Direction de l'Action culturelle

Sur rapport de Madame Marie-Jeanne NICOLI, pour la commission azzione culturale, audiovisuel et patrimoine ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 23 octobre à Bastia,**

Prononce l'avis suivant

Le rapport présenté concerne un projet de Convention d'Objectifs et de Moyens (COM) entre la Collectivité de Corse et la télévision locale- télévision de proximité- TELE PAESE. Celle-ci est soutenue depuis 2006 par la collectivité (l'association initiale est devenue une Société coopérative d'intérêt collectif SA en 2013, dont le PDG est MR Franco FARSETTI), et a bénéficié en 2014 d'une convention (COM2014-2016), dont le contrôle et l'évaluation ont été assurés par un comité de suivi.

La convention arrivant à échéance le 31 décembre 2016, pour l'exercice 2017, - dans l'attente de la mise en œuvre de la future collectivité unie à partir de janvier 2018 - les parties ont convenu que le renouvellement du soutien de la Collectivité de Corse se ferait sur une année à l'identique de 2016.

¹ Adopté à la majorité des suffrages exprimés
Contre 1
Abstentions 21

Cette convention répond aux trois objectifs principaux définis par la Collectivité de Corse dans le cadre de sa stratégie de développement du secteur de l'audiovisuel mise en œuvre dès les premières conventions d'objectifs et de moyens en 2006 :

- **Contribuer** au pluralisme de l'offre médiatique sur le territoire ;
- **Développer** et structurer une filière audiovisuelle professionnelle en Corse ;
- **Favoriser** l'usage de la langue corse dans les médias audiovisuels.

Cette chaîne, inscrite dans la démarche de structuration du territoire, offrant des programmes variés en contenus et en genre, apporte un complément à la télévision publique régionale, aux chaînes nationales publiques et privées. Elle diffuse 24H/24 (8760 heures de programme dont 1300H en langue corse soit 15%) sur la TNT en Balagne et depuis 2018 sur la région de Corti (après autorisation du CSA) ainsi que sur le câble à Bastia, elle est accessible au national par ADSL et sur les réseaux sociaux.

La nouvelle convention proposée (18/21) poursuit les mêmes objectifs, en les renforçant et fixe les modalités de soutien de la CDC pour la réalisation d'un plan stratégique de développement, réalisé pour TELE PAESE par le cabinet conseil Media Corsica, à la demande de la collectivité et approuvé par l'AG de la société, qui conforte et élargit l'action et nécessite l'attribution de moyens supplémentaires. Le soutien et la promotion de la langue et culture corses à travers tous les vecteurs de diffusion de la chaîne et tous les programmes est un axe prioritaire qui fera l'objet d'une convention spécifique élaborée par le service langue corse de la CDC.

Le plan de développement précise les objectifs à atteindre, il s'agit de :

1/ Revoir la question du modèle économique de la chaîne et entamer une réflexion sur les perspectives en matière de ressources propres. : Réformer l'organisation pour devenir une structure pluridisciplinaire qui s'adapte aux nouveaux champs d'activité et qui soit conforme au modèle des autres entreprises de télédiffusion. Le modèle économique devra élaborer une vision globale du fonctionnement, avec un pilotage budgétaire sous forme de tableau de bord, permettant un suivi et une évaluation instantanée

Devenir plus attractive pour les demandes de publicités (de fait par l'augmentation des programmes) et afin d'augmenter la part d'autofinancement : Nécessité de passage d'un contrat de prestations de service avec une agence de publicité.

Mettre en place des formations éligibles au financement AFDAS (pour augmenter les ressources) puisque la chaîne est habilitée à dispenser des formations.

Développement des captations d'évènements et de réponses aux demandes de prestations privées en élaborant un programme annuel (ayant tous les moyens techniques pour le réaliser) de nature à alimenter encore une partie de l'autofinancement.

2/ Renouveler le projet éditorial afin de permettre à la chaîne de ne pas être en position de concurrence avec Via Stella mais en renforçant la complémentarité, au travers d'une information de proximité et en ouvrant l'antenne à un public jeune, en réalisant une couverture de l'actualité de proximité (avec 3 fois/semaine des reportages d'actualité sur cette zone) et progressivement d'intégrer à l'offre d'information 6 éditions quotidiennes alternativement en LF & LC .Extension des programmes et diffusion sur la télévision numérique ainsi qu'extension de la diffusion des programmes consacrés à l'université via internet avec un site dédié.

3/ De mieux définir la stratégie en matière de soutien à la création en s'engageant dans une démarche de coproductions avec les producteurs insulaires (numéraire et technique) associée à celle du CNC (en 2018 :4 œuvres de création, de 2019 à 2021 : 17.) Par ailleurs les créations audiovisuelles tournées et/ou consacrées à la Corse seront favorisées (pour la diffusion) en bénéficiant d'une case hebdomadaire spécifique en prime time.

4/ Développer le lien avec l'Université de Corse

La nouvelle zone d'attribution consentie par le CSA à TELE PAESE, comprend de fait le territoire de l'Université de Corse. Deux axes de couverture de l'institution sont prescrits.

L'offre pédagogique : Il s'agira d'illustrer cette thématique à travers des programmes réguliers (TV et Internet). Par exemple, par le moyen d'un journal hebdomadaire consacré à la communication de l'institution autant qu'à l'information critique de l'offre universitaire, y compris les témoignages sur la façon dont l'offre universitaire est vécue par ses bénéficiaires.

Le Campus : Il s'agira de soutenir et animer la vie du Campus à travers un outil de communication et de représentation directe, réunis dans une Web TV. Les programmes de ce nouveau média seront autogérés par la communauté des étudiants, et singulièrement ceux de la filière audiovisuelle. Son fonctionnement sera encadré et placé sous la responsabilité éditoriale et technique de TELE PAESE.

Le Budget prévisionnel :

Le budget prévisionnel annuel prévisionnel d'exploitation prévoit dès la première année une augmentation de 142 %, passant de 186 000 € en 2017, à 450 000 € en 2018, puis 485 000 € en 2019, 495 000 € en 2020 et 495 000 € en 2021.

L'augmentation des subventions publiques prévues au budget prévisionnel ne concernent que la Collectivité de Corse (Direction de la culture) passant de 93 000 € en 2017 à 380 000 € en 2018 soit une hausse de 309%. Cette somme sera abondée par une aide du service langue corse et fera l'objet d'une convention spécifique. La SCIC ne peut plus prétendre aux autres aides publiques telles que les aides à l'emploi accordées par l'Etat.

Par ailleurs, il n'est pas prévu de demande de financement auprès de l'Agence du développement économique de la Corse (ADEC).

Le plan de financement en fonctionnement proposé par la chaîne s'applique sur la totalité des dépenses, la Collectivité de Corse intervient ainsi à la hauteur moyenne de 82% des dépenses, l'autofinancement plafonnant à 15%. Les dépenses en investissement sont soutenues à hauteur de 100% la première année, puis 98% et 97% les deux dernières années.

Par ailleurs, l'engagement en convention pluriannuelle implique d'affecter 75% du cumul de la subvention sur les quatre années, afin de lui donner les garanties de son développement.

Les charges de personnel (charges sociales incluses) enregistrent dans ce projet une augmentation de près de 49,7% passant ainsi à 290 000 € en 2018 contre 146 052 € en 2017. Elles représentent 64% du budget en 2018 (contre 74% en 2017) et 63% les années suivantes. Ceci démontre que l'augmentation du budget est affectée prioritairement au recrutement du personnel en vue de réaliser les objectifs, tout en maîtrisant globalement la masse salariale

Par ailleurs, les charges relatives à la fabrication des programmes, à la coproduction ou encore à l'achat de matériels augmentent également considérablement passant de 21 780 € en 2017 à une prévision de 129 000 € en 2018. Ceci témoigne de la volonté de la chaîne d'investir afin de répondre aux objectifs demandés

La Chaîne TELE PAESE qui se situe à un carrefour primordial de son développement présente un projet cohérent qui s'intègre totalement dans la politique culturelle de la collectivité de Corse.

Sachant que cette chaîne a toujours été majoritairement financée par des financements publics, tout comme le sont la plupart des télévisions locales, on peut constater néanmoins que l'effort demandé à la Collectivité de Corse est très conséquent et doit concourir à impulser une réelle dynamique à la chaîne, permettant d'une part, de trouver un positionnement éditorial plus pertinent et d'autre part, de se structurer autour d'un modèle économique plus viable pour les dix années à venir.

Les membres du CESEC ont pris en compte l'évolution de l'élargissement de la zone de diffusion de la chaîne télévisuelle suite à son accréditation consentie par le CSA, lui permettant de diffuser ses programmes dans la région de Corti.

Le CESEC considère aussi avec intérêt le plan de développement culturel de la chaîne et les capacités envisagées à développer les objectifs créatifs que la chaîne propose en matière de programmation.

Toutefois, les membres du CESEC, émettent des réserves au sujet des taux, trop élevés, des subventionnements pluriannuels annoncés.

En effet, la convention prévoit que la société bénéficie en 2018 d'une augmentation d'une aide financière en fonctionnement de la CdC à hauteur de 309%, à laquelle sera rajoutée une subvention du service langue corse et à l'investissement. Un financement progressif et contrôlé aurait été plus adapté compte tenu du pari de la mutation rapide et exponentielle de la chaîne, en tenant compte, d'une part, de son bilan budgétaire déficitaire depuis 3 ans et d'autre part, de son autofinancement peu élevé, dont il convient de développer les sources de financement, et de son temps d'antenne prévisionnel très important, dépassant, de par son évaluation haute, les 8000 heures annuelles.

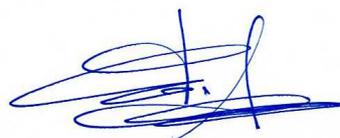
L'identité de la chaîne a été fléchée principalement comme un outil culturel, mais le projet relève plus du secteur industriel. Les membres du CESEC pensent qu'une expertise de l'ADEC, face au budget pressenti, apparaît comme indispensable et indiquent que des demandes de financement pourraient être présentées à la Caisse des Dépôts et Consignation et éventuellement à Femu Qui.

Compte tenu des modalités de contrôles prévues. Celles-ci signalent qu'une proratisation financière serait appliquée en cas d'une application réduite ou partielle du cahier des charges, de ce fait, le CESEC souhaite qu'un comité de suivi veille scrupuleusement à la réalisation des étapes annoncées déroulant les objectifs de l'antenne télévisuelle.

Le CESEC souhaite que la contribution dédiée à la langue corse soit pleinement actée dans les termes de la convention.

Le quota de 15% d'émissions en langue corse est insuffisant au regard de l'importance de la participation financière de la CdC, dont les objectifs linguistiques visent à une parité horaire.

Le Président du CESEC,



Paul SCAGLIA